DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	073

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION **23 septembre 2025**	L'an deux mille vingt-cinq Le trente septembre à 20 heures 30,
DATE D'AFFICHAGE **06 octobre 2025**	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 PRESENTS : 14 VOTANTS : 18	**Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. LAURENT Eric – M. REYNAUD Max – Mme BLAIZE Sophie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – M. CHAMPION Patrick – Mme BILIEN Carine. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max M. GOFF Jullian représenté par M. PICHON Jean–Marc M. FAUCHÉ Fabien représenté par M.GAUTHIER Dominique M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme COLLIN Monique – Mme SCACCHI Anne – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert. M. LOURS Xavier a été désigné secrétaire de séance. .

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 04 mars 2025, le conseil municipal a procédé, à bulletin secret, à l'élection des cinq membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Suite à la démission de Mme Claire CAZADE-SAADA, de son poste de 3éme Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, acceptée par Madame la préfète de l'Essonne en date du 05/09/2025, par

Publié le : 14/10/2025 14:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/42075

courrier, réceptionné le 06 septembre 2025 par Mme Claire CAZADE-SAADA, il convient de désigner Madame MOUNOURY Aurélie comme représentante de la ville au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'actions sociales (CCAS), en remplacement de Mme Claire CAZADE-SAADA.

En effet, l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles vient préciser les modalités de remplacement d'un conseiller municipal qui a démissionné : « Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Dès lors, si la liste de candidats au conseil d'administration du CCAS présentée par la majorité au conseil municipal, lors du dernier renouvellement général, comprenait plus de noms que de sièges à pourvoir, le dernier non-élu de cette liste sera automatiquement appelé à remplacer l'élu démissionnaire au sein du conseil d'administration.

Lors de l'élection des membres du CCAS par délibération du 04 mars 2025, Madame MOUNOURY Aurélie était la dernière non-élue de la liste de la majorité, elle est donc automatiquement appelée à remplacer Mme. Claire CAZADE-SAADA.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R 123-8 ;

VU la délibération n° 2023-083 du 5 décembre 2023 portant fixation du nombre de membre au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales ;

VU la délibération n° 2025-020 du 4 mars 2025 portant élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales ;

VU le courrier du 22 Août 2025, par lequel Madame Claire CAZADE-SAADA fait part de sa démission de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale ;

Considérant que Madame Claire CAZADE-SAADA avait été désignée pour siéger comme membre représentant la ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales ;

CONSIDERANT l'acceptation de la démission de Mme Claire CAZADE-SAADA par Madame la Préfète de l'Essonne en date du 05 septembre 2025, par courrier, réceptionné le 06 septembre 2025 par Mme Claire CAZADE-SAADA ;

DESIGNE Madame MOUNOURY Aurélie comme représentante de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales en remplacement de Madame Claire CAZADE-SAADA, démissionnaire.

RAPPELLE la liste de ses cinq administrateurs du Centre Communal d'Actions Sociales représentant la ville :

Liste Groupe majoritaire :

- **Madame BLAIZE Sophie**
- **Madame DUCHOSAL Christine**
- **Monsieur Max REYNAUD**
- **Madame MOUNOURY Aurélie**

Liste Groupe minoritaire :

- **Madame PEDRONO Anne-Marie**

Publié le : 14/10/2025 14:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/42075

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE de la désignation de Madame MOUNOURY Aurélie comme représentante de la ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales en remplacement de Madame Claire CAZADE-SAADA, démissionnaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20250930-DEL2025-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2025

Publié le : 14/10/2025 14:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/42075